



Création d'un numéro d'appel centralisé après dépôt de plainte pour actes de cruauté sur un cheval de course

Tout propriétaire, éleveur ou entraîneur de chevaux de course, dont un cheval serait victime d'actes de cruauté, est invité à signaler les faits au plus vite à la gendarmerie et à déposer plainte.

Afin que l'Institution des courses puisse se constituer partie civile à vos côtés, il convient d'informer la Fédération Nationale des Courses Hippiques une fois le dépôt de plainte effectué.

Contact pour transmettre votre plainte après dépôt :

FNCH - Service de Biologie Equine

Tel. : 01.42.68.87.83

Email : v.latour@lescourseshippiques.com

Contacts Presse :

FNCH : Oisin Hopper – o.hopper@lescourseshippiques.com – Tel : 06 30 96 79 63

France Galop - Hélène Dupuy - hdupuy@france-galop.com - Tel : 06 30 41 85 89

LeTROT – Phoebe Strouts - phoebe.strouts@letrot.com – Tel : 07 77 73 07 45